PLAN D'ACTION POUR LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE FRANCO-ALLEMANDE

Présenté par

Myriam EL KHOMRI

Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Andrea NAHLES

Ministre fédérale du Travail et des Affaires sociale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Bundesministerium
für Arbeit und Soziales

La liberté de circulation des travailleurs constitue l'un des fondements de la construction européenne. Elle renforce, au-delà des expériences personnelles (enrichissement culturel et/ou professionnel), le marché du travail européen, en permettant aux travailleurs de développer leurs projets professionnels, de s'adapter aux changements et d'acquérir de nouvelles compétences. A travers le plan d'action pour la mobilité professionnelle franco-allemande, les gouvernements de la France et de l'Allemagne souhaitent favoriser l'émergence progressive et réelle d'un véritable marché du travail en Europe, en tant qu'expression de la réalité de la libre circulation des travailleurs et en tant que réalisation concrète de l'Europe sociale.

S'appuyer sur le succès de la coopération en zone frontalière

Jusqu'ici la mobilité entre la France et l'Allemagne en matière d'emploi fonctionne avec succès essentiellement en zone frontalière grâce à une coopération efficace en la matière, entre les acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle concernés.

L'une des traductions concrètes de cette coopération est l'expérimentation, depuis 2013, d'agences pour l'emploi franco-allemandes découlant d'un accord-cadre de coopération signé entre les directions régionales des services publics de l'emploi de chaque côté des frontières, qui a été décliné localement en fonction des réalités des bassins d'emploi. En Alsace, le Service de Placement Transfrontalier Strasbourg-Ortenau à Kehl a été le premier à être mis en place et inauguré en février 2013. Les quatre Services de Placement Transfrontalier offrent des résultats opérationnels encourageants : en 2015, 2 642 demandeurs d'emploi ont été accompagnés, pour 1 528 reprises d'emploi et 293 placements sur offre.

Par ailleurs, il existe des accords transfrontaliers dynamiques sur la formation professionnelle et l'apprentissage. En 2013, entre plusieurs acteurs de la région Alsace et les *Länder* du Bade-Wurtemberg et de la Rhénanie-Palatinat a été signé un « accord-cadre relatif à l'apprentissage transfrontalier dans le Rhin Supérieur ». 205 contrats d'apprentissage transfrontaliers ont ainsi été signés avec l'Alsace depuis 2011 dont 146 en post-bac et 59 en infra-bac. Parmi eux, on compte 74 nouveaux contrats à la rentrée 2015.

Franchir une nouvelle étape de coopération, en dépassant la zone frontalière

Le moment est venu de franchir une nouvelle étape de la coopération franco-allemande en matière d'emploi afin de développer la mobilité entre les deux pays au-delà de la zone frontalière, en s'appuyant sur le succès concernant la mobilité frontalière. **Ce plan d'action pour la mobilité professionnelle franco-allemande est ainsi l'aboutissement naturel et logique d'années de coopération frontalière.**

Ce plan d'action est porté par **Mme Nahles, Ministre allemande du Travail et des Affaires sociales** et **Mme El Khomri, Ministre française du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social.** Présenté le 19 février 2016 au Centre Français de Berlin, il a vocation à se déployer tout au long de l'année 2016 pour devenir un instrument clef de la coopération franco-allemande pour les années à venir.

En effet, malgré les avantages que représente la mobilité des travailleurs, entre deux pays aussi proches que la France et l'Allemagne, celle-ci reste actuellement limitée et fait face à un certain nombre de freins, bien connus. L'un d'eux est la difficulté de recherche d'emploi dans un autre pays, dont on ne connaît pas tous les codes, notamment en matière de recrutement, là où par exemple les diplômes nationaux sont plus difficiles à faire valoir et dont on ne maîtrise généralement pas totalement la langue. Ce plan d'action vise donc à mieux appuyer et accompagner les travailleurs des deux pays qui ont le souhait d'élaborer et de réussir un projet professionnel dans l'Etat voisin.

Ce plan d'action vise aussi à faire en sorte que les expériences de mobilité soient des atouts dans les trajectoires professionnelles, qu'elles permettent soit de revenir dans son pays d'origine si on le souhaite ou de s'installer durablement dans le pays où s'est accomplie la mobilité, en fonction des souhaits de chacun. Par exemple, les générations de jeunes Européens ne se contentent plus d'aller étudier dans un ou plusieurs pays de l'UE grâce au programme Erasmus. Ils vont désormais s'y installer pour bénéficier d'une expérience professionnelle. D'autres générations d'actifs en milieu ou seconde partie de carrière sont de plus en plus intéressées par de tels projets.

Construire un plan d'action qui s'adresse à tous les publics des deux pays

Ce plan se déploie donc en visant à favoriser la multiplication et la consolidation de parcours professionnels franco-allemands, à tous les âges de la vie et à tous les stades de la formation professionnelle.

Cette coopération franco-allemande vise de fait à favoriser la mobilité de tous les publics. Il est légitime qu'un effort particulier soit déployé pour les jeunes travailleurs, d'autant que leur mobilité est facilitée par de moindres contraintes familiales. Les actions de ce plan concernent donc des personnes de niveaux de qualification les plus variés : apprentis, diplômés de l'enseignement supérieur, peu qualifiés, ou encore dotés de compétences rares sur les métiers en tension. De même, ces actions sont complémentaires pour viser des publics différents : demandeurs d'emploi, personnes en formation continue ou en apprentissage, salariés en activité ou travailleurs indépendants.

Un plan d'action dont l'efficacité passe par une mobilisation de tous les acteurs de la mobilité franco-allemande et des outils numériques

Ce plan d'action mobilise tous les acteurs de la mobilité franco-allemande pour instaurer une dynamique reposant sur la complémentarité de leur engagement :

- Les deux services publics de l'emploi : la *Bundesagentur für Arbeit* et Pôle emploi ;
- Les acteurs assurant le lien entre les économies des deux pays : l'agence de soutien aux entreprises Business France en Allemagne, les Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCEF), la Chambre franco-allemande de Commerce et d'Industrie basée à Paris, la Chambre de Commerce et d'Industrie Française en Allemagne (CCFA) implantée à Sarrebruck, et le centre d'affaires franco-allemand VILLAFRANCE ;

- **Les acteurs de la mobilité franco-allemande de la jeunesse** : au premier plan bien sûr l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) mais aussi le Secrétariat Franco-Allemand pour les échanges en formation professionnelle (SFA) ;
- **Des acteurs régionaux sur des territoires clefs de la coopération franco-allemande** : la Chambre de Commerce et d'Industrie du Sud du Rhin Supérieur, le Centre Français de Berlin ;
- **Les grandes entreprises des deux pays** : mobilisés tant pour l'action d'échange d'apprentis (Allianz, Airbus, BASF, Bosch, BNP Paribas, Danone, Engie, L'Oréal, Michelin, Siemens, Babilou, Nestlé, Safran) que pour l'action sponsorisée par les entreprises Mazars et Total ;
- **Les partenaires sociaux des deux pays** qui sont associés au projet de mobilité des apprentis.

La révolution numérique apparaît clairement comme une alliée pour la mobilité professionnelle franco-allemande. Les stratégies numériques, développées en particulier par les services publics de l'emploi, permettent de lever de nombreux obstacles à la mobilité professionnelle franco-allemande. Grâce au développement d'outils en ligne et la mise en place de plateformes numériques, un appui grâce à l'offre de services à distance pourra être proposée aux demandeurs d'emploi des deux pays souhaitant aller travailler dans l'Etat voisin.

<u>Un plan d'action qui se structure ainsi autour de trois axes</u>

- *1er axe : constituer un vivier de travailleurs français et allemands pouvant être mobiles dans le pays voisin*

C'est en amont que se gagne la bataille de la mobilité. Pour être mobile, un travailleur français ou allemand doit commencer à apprendre, à parler voire même à pratiquer dans un milieu professionnel la langue du pays voisin au cours de sa formation. Il s'agit donc de constituer un vivier de jeunes des deux pays dont les connaissances linguistiques et les premières expériences professionnelles à l'étranger préparent à la réussite de leur mobilité future.
Action 1 : l'Allemagne et la France considèrent toutes deux que l'apprentissage est une voie de formation privilégiée et encouragent les échanges d'apprentis au sein de grands groupes franco-allemands et européens ;
Action 2 : l'OFAJ renforce son offre d'accompagnement interculturel à la mobilité professionnelle ;
Action 3 : la Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie de Paris prévoit d'étendre son dispositif de plateforme franco-allemande « écoles-entreprises » ;
Action 4 : le SFA multiplie les échanges en formation professionnelle dans les deux pays concernant les Centres de formation d'apprentis (CFA).

- *2ème axe : assurer un accompagnement de la mobilité professionnelle franco-allemande*

L'accompagnement de la mobilité professionnelle passe avant tout par une coopération renforcée des deux services publics de l'emploi, leur permettant de partager les offres d'emploi des deux côtés du Rhin, ainsi que de conseiller et de préparer, tant linguistiquement que

culturellement, les demandeurs d'emploi souhaitant réussir leur projet professionnel dans le pays voisin.

En parallèle de cette offre de services nouvelle et innovante, puisque faisant largement appel aux nouvelles technologies de l'information (entretiens avec le conseiller 100% web, *MOOC*, *serious game*, e-ateliers, tests de langue, salons virtuels), d'autres acteurs interviennent en faveur de publics spécifiques.
Action 5 : lancement par Pôle emploi d'une offre de service spécifique « Destination Allemagne » ;
Action 6 : mise en place d'une « équipe virtuelle France » par l'Agence fédérale pour l'emploi (*Bundesagentur für Arbeit*) ;
Action 7 : Business France augmente le nombre de V.I.E en Allemagne ;
Action 8 : lancement du nouveau programme de « Recrutement inversé » à destination des professionnels chevronnés par la CCFA ;
Action 9 : la Chambre de Commerce et d'Industrie du Sud du Rhin Supérieur renforce ses différentes actions dans le champ de l'apprentissage transfrontalier afin de rapprocher les entreprises allemandes et les jeunes Français.

- *3ème axe* : *déployer un accompagnement spécifique pour les Français à Berlin*

L'étude Minor, réalisée sur demande du *Land* de Berlin et avec comme thème la nouvelle immigration de travail française à Berlin, montre que la mobilité professionnelle en Europe est devenu une réalité. Une vague de jeunes Français est arrivée ces dernières années et se renforce chaque année à Berlin. L'étude permet d'observer qu'il s'agit de Français jeunes (22 % âgés entre 18 et 25 ans, 55% entre 26 et 35 ans) et hautement qualifiés (68 % détenant un diplôme académique de niveau master ou supérieur).

Toutefois, même si la communauté française est l'une des mieux intégrées dans le monde du travail berlinois, 27 % des Français en emploi ont le sentiment d'être surqualifiés par rapport au poste qu'ils occupent et 16 % sont au chômage alors qu'ils sont généralement diplômés. Ainsi une grande majorité des Français en recherche d'emploi auraient besoin d'un service de conseils spécialisés pour surmonter leur absence de réseau professionnel à Berlin, ainsi que l'obstacle linguistique et culturel. Enfin, contrairement à d'autres communautés du reste de l'Europe, les Français ne viennent pas à Berlin pour des raisons de difficultés économiques : la mobilité est pour eux un choix visant l'enrichissement personnel et professionnel, avec l'envie à terme pour la plupart de revenir en France après quelques années, riches de cette expérience et de l'acquisition de compétences.

Or, le marché du travail à Berlin y est moins favorable que dans d'autres régions allemandes avec une faible présence de moyennes ou grandes entreprises, contrairement à l'Ouest et au Sud de l'Allemagne par exemple. Face à ce constat, une offre spécifique a été développée à l'attention des Français de Berlin.
Action 10 : organisation d'un petit salon de l'emploi pour les Français à Berlin ;

Action 11 : lancement de rencontres de partage d'expériences entre les CCEF et des jeunes français à Berlin ;
Action 12 : mise en place de prestations de coaching pour les Français à Berlin.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Bundesministerium
für Arbeit und Soziales

ACTION N° 1

Mise en place du projet franco-allemand d'échange d'apprentis

La France et l'Allemagne partagent la volonté de promouvoir et de développer davantage la formation professionnelle initiale qui permet aux jeunes d'accéder à des qualifications reconnues sur le marché, qui contribuent à l'objectif européen de lutte contre le chômage.

- OBJECTIF DE L'ACTION : **Mise en place du projet franco-allemand d'échange d'apprentis au sein de grandes entreprises**

Les deux pays, à l'initiative d'Harlem Désir, Secrétaire d'État français chargé des affaires européennes, lancent un projet expérimental afin de trouver des solutions pour surmonter les obstacles à la mobilité des apprentis en Europe[1] et envisager ensuite une généralisation, dans un cadre bilatéral, mais surtout européen. L'objectif est de faire bénéficier les jeunes apprentis des mêmes possibilités de mobilité que les étudiants et de démocratiser ainsi la mobilité des jeunes en Europe. Engagés sur les questions de formation et d'insertion professionnelles des jeunes, les partenaires sociaux sont largement mobilisés sur ce projet.

La dimension franco-allemande de ce projet, avec des entreprises implantées dans les deux pays, **permet de s'appuyer sur le savoir-faire en matière de coopération franco-allemande**. Ainsi, ce projet doit s'insérer dans les coopérations existantes de façon complémentaire en utilisant les ressources existantes et en évitant les doublons.

La mobilité est plus particulièrement **encouragée pour les niveaux d´apprentissage IV (diplôme de niveau bac) et III (diplôme de niveau bac+2)**, dont les apprentis sont généralement moins informés et moins présents dans les programmes de mobilité que les autres niveaux.

A ce stade, 13 entreprises participent déjà à ce projet : Allianz, Airbus, Babilou, BASF, Bosch, BNP Paribas, Danone, Engie, L'Oréal, Michelin, Siemens, Nestlé, et Safran. **1 à 3 apprentis volontaires** sont identifiés par chaque entreprise.

Par ailleurs, l'ensemble des acteurs de la coopération franco-allemande sont associés afin de bénéficier de leurs expériences et leurs réseaux comme l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) et le Secrétariat Franco-Allemand pour les échanges en formation professionnelle (SFA).

---

[1] concordance des calendriers, durée de la mobilité et rythme de l'alternance, barrières linguistiques, évaluation de l'apprenti et reconnaissance des qualifications professionnelles, financements, coûts des transports et de l'hébergement, peur de l'éloignement familial, etc.

- MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION :

Les jeunes apprentis qui partiront en mobilité outre-rhin à l'été/la rentrée 2016 sont ceux recrutés pour débuter leurs formations lors de la rentrée 2015. Il leur est proposé des cours de langue de l´OFAJ et des cours en ligne du programme Erasmus+. Par ailleurs, l´OFAJ les fera bénéficier au printemps 2016 d´un séminaire interculturel pour préparer leur mobilité.

- ENTREPRISES PARTICIPANTES :

- Allianz
- Airbus
- Babilou
- BASF
- Bosch
- BNP Paribas
- Danone
- Engie
- L'Oréal
- Michelin
- Nestlé
- Siemens
- Safran

ACTION N° 2

L'OFAJ renforce son offre d'accompagnement interculturel à la mobilité professionnelle

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) est une organisation internationale au service de la coopération franco-allemande, créée en application du Traité de l'Elysée de 1963, et implantée à Paris et à Berlin. Elle a pour mission « *de développer les relations entre la jeunesse française et la jeunesse allemande, au service d'une Europe élargie* ». L'OFAJ est géré par un Conseil d'administration dont les présidents sont Patrick Kanner, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et Manuela Schwesig, Ministre fédérale de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse. Depuis 1963, l'OFAJ a permis à 8,2 millions de jeunes Français et Allemands de participer à 300 000 programmes d'échanges.

- OBJECTIF DE L'ACTION : **L'OFAJ s'engage fortement en faveur de la mobilité professionnelle entre la France et l'Allemagne, en mobilisant plusieurs outils**

Le soutien à la mobilité dans le domaine de la formation professionnelle est un champ d'intervention traditionnel de l'OFAJ. Son action porte sur la préparation (séminaire interculturel, bourses pour cours de langue), le financement de la mobilité et la mise en place de programmes spécifiques en réponse aux obstacles à la mobilité.

- MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION :

1) **Programme Praxes**
Stages volontaires de 1 à 6 mois dans le pays partenaire. L'OFAJ accompagne les stagiaires à l'aide d'une plateforme administrative et pédagogique.

2) **Séminaire de contact entre *coach* de mobilités des chambres des métiers allemandes et référents mobilités des chambres des métiers françaises**
Pendant ce séminaire, un échange d'information sur les financements et les dispositifs d'accompagnement existant est proposé (OFAJ, ERASMUS +, SFA), ainsi que des ateliers destinés à encourager la mise en place de projet et d'actions de mobilité des apprentis.

3) **Soutien à l'organisation de rencontres à caractère professionnel**
Ces rencontres proposent à des jeunes en formation de faire une première expérience de mobilité, de découvrir la dimension européenne de leur secteur d'activité et ainsi d'acquérir des compétences clés (sociales, professionnelles). Sur une durée d'une semaine dans chacun des deux pays, les deux rencontres (à Berlin et en France) réunissent en moyenne 30 jeunes. Elles s'articulent autour de phases de découverte de l'environnement culturel et professionnel, de réflexion et d'échange sur les différences culturelles, de travail commun sur un projet en lien avec la formation des jeunes et d'apprentissage linguistique et interculturel.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AHK Deutsch-Französische Industrie- und Handelskammer
Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie

ACTION N° 3

Le projet de plateforme franco-allemande « écoles-entreprises » de la Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie de Paris

La Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie entretient et développe, depuis 60 ans, les relations commerciales entre la France et l'Allemagne. Elle soutient les entreprises et leur offre la possibilité d'entrer dans un large réseau professionnel, ainsi que de bénéficier de services personnalisés. La Chambre franco-allemande de Commerce et d'Industrie s'engage aussi pour la formation professionnelle, l'acquisition de compétences culturelles et linguistiques et la promotion de la mobilité.

- OBJECTIF DE L'ACTION : **Elargir la plate-forme « écoles-entreprises » à trois autres académies en France**

L'objectif de la plate-forme franco-allemande « Ecoles – Entreprises » est de renforcer le lien entre les entreprises et les écoles afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes français et allemands. La structure numérique, informative et interactive de la plate-forme écoles-entreprises facilite la recherche des stages et les échanges avec les entreprises actives sur le marché franco-allemand. Le soutien à l'orientation des jeunes se fait notamment par l'organisation de visites d'entreprises, d'interventions d'entreprises dans les établissements scolaires ou encore par l'information sur les possibilités de carrière et les programmes de mobilité. La promotion de l'apprentissage de l'allemand et du français reste un objectif majeur.

- MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION :

La plate-forme franco-allemande « Ecoles – Entreprises » a été mise en place par la Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie, en partenariat avec l'Académie de Paris. Elle est par ailleurs animée en coopération avec des partenaires institutionnels et des entreprises.

Dans un premier temps, l'accent est mis sur la coopération entre les entreprises allemandes basées en France et les écoles de la région parisienne. Un élargissement progressif de la plateforme à trois nouvelles académies est prévu.

Calendrier :

- 22 Janvier : Signature de l'accord de coopération entre l'Académie de Paris et la Chambre franco-allemand de Commerce et d'Industrie ;
- 15 février : première réunion du Comité directeur ;
- Février-mars : mise en place de la plateforme et construction de la base de données ;
- 14 Avril : présentation de la plate-forme lors de la 3ème journée franco-allemande de la Formation professionnelle et de l'apprentissage ;
- 2016-2017 : extension de la plate-forme à trois nouvelles académies.

ACTION N° 4

Le SFA multiplie les échanges en formation professionnelle initiale dans les deux pays

Le Secrétariat Franco-Allemand pour les échanges en formation professionnelle (SFA) a été créé en 1980 suite à l'accord entre la France et l'Allemagne instituant un programme d'échanges de jeunes et d'adultes en matière de formation professionnelle initiale et continue. Actuellement, les échanges s'effectuent dans plus de 50 métiers différents et le SFA fêtera son 100 000ème participant en 2016. Les échanges sont financés par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour les lycées professionnels et technologiques, par le Ministère du travail, de l'Emploi, de la formation professionnelle et du Dialogue social pour les Centres de formation d'apprentis (CFA) et la formation continue et par le Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche côté allemand.

Les échanges, qui mêlent connaissance du pays partenaire et stages en entreprise, ont pour **objet** de valoriser les parcours de formation professionnelle, d'améliorer la connaissance réciproque des systèmes de formation et de découvrir la profession dans un environnement socio-culturel différent. Le développement des liens entre stagiaires français et allemands ainsi qu'entre les établissements partenaires est encouragé afin de surmonter la barrière linguistique. En effet, **ce programme s'adresse** aussi (et surtout) aux **non-germanistes et aux non-francophones**.

Les **atouts** du SFA sont les suivants : une aide dans la recherche de l'établissement partenaire et au montage du dossier, 40 heures de préparation linguistique avant l'échange, un cours de langue selon la méthode « tandem » et des activités culturelles pendant la 1ère semaine de l'échange, la possibilité d'accompagnement linguistique tout au long du séjour et un financement conséquent.

- <u>OBJECTIF DE L'ACTION</u> : **hausse du nombre d'échanges en 2016**

Les échanges entre établissement, au nombre de 100 en 2015, devraient s'élever à 120 en 2016. L'objectif à terme de 150 échanges annuels décidé en CMFA en 2004 est maintenu[2].

- <u>MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION</u> :

L'utilisation d'outils technologiques permettant une rapidité dans l'obtention d'informations, alliée à une communication plus large envers les partenaires institutionnels et une mise en réseau accrue devraient permettre une augmentation du nombre d'échanges.

Le SFA pourra également s'appuyer sur divers partenariats extérieurs et l'utilisation de leurs outils, notamment la plate-forme franco-allemande « Ecoles-Entreprises » créée par convention le 22 janvier 2016 entre l'Académie de Paris et la Chambre de commerce franco-allemande de Paris.

---

[2] La clé de répartition appliquée aux 150 échanges est : 90 pour les lycées professionnels, 60 pour les CFA. En 2015, sur 100 échanges, 71 concernaient les lycées professionnels et 29 concernaient les CFA.

ACTION N° 5

Lancement par Pôle emploi d'une offre de service « Destination Allemagne »

Pôle emploi est l'acteur majeur du service public de l'emploi en France. Il intervient pour accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Dans le Plan Stratégie Pôle emploi 2020, Pôle emploi s'engage à mieux accompagner les transitions professionnelles. Dans ce cadre une refonte de l'offre de services de Pôle emploi pour la mobilité européenne et internationale est engagée. La coordination avec EURES est impliquée dans ce processus.

Les orientations sont les suivantes : **améliorer l'intégration des services proposés** aux candidats et aux employeurs en vue du placement hors des frontières, à l'évolution de l'offre de services de Pôle emploi, avec une plus grande personnalisation de l'accompagnement ; **moderniser** les services en développant la digitalisation ; **renforcer l'expertise et la spécialisation des équipes** en charge de cette offre de services, en les renouvelant, en les regroupant et avec une priorité d'intervention pour certains pays et certaines zones à l'étranger.

- OBJECTIF DE L'ACTION : **Développer le placement la mobilité des demandeurs d'emploi entre la France et l'Allemagne**

Il s'agit de compléter les activités de placement entre la France et l'Allemagne, au-delà des zones transfrontalières (cf. les Services de Placement transfrontaliers) ou de la mise en œuvre de programmes pour la mobilité européenne des jeunes chômeurs, en faveur des chercheurs d'emploi de tout le territoire français à destination de l'ensemble du territoire allemand.

- MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION : **Mise en place d'une équipe spécialisée de 15 conseillers et d'un Responsable d'équipe, basés à Strasbourg dans une agence locale, pour développer la « Destination Allemagne»**

L'équipe « Destination Allemagne »[3] aura pour mission d'assurer l'accompagnement des demandeurs d'emploi souhaitant aller travailler en Allemagne. Elle aura pour tâche de recueillir et de traiter les offres d'emploi pour cette destination, et de développer les partenariats opérationnels, favorisant l'accroissement des opportunités d'emploi et le placement. En particulier, les filières professionnelles prioritaires seront identifiées. Ces

[3] Qui comprend aussi l'Autriche et le Luxembourg

partenariats seront développés en s'appuyant sur des coopérations avec les branches professionnelles, voire certains partenariats régionaux.

L'accompagnement sera dématérialisé, par la voie d'entretiens **100% Web**. Dans ce cadre, Pôle emploi va développer les **outils digitaux utiles à la mobilité internationale** : pole-emploi.fr et un espace international dans l'Emploi store (e-ateliers, *serious game, Moocs*, tests de langues, e-learning, salons virtuels). Les informations relatives au marché du travail français que comprend cette plateforme seront utiles pour orienter et accompagner les Allemands souhaitant vivre et travailler en France.

Le déploiement des équipes spécialisées et le développement des services digitaux est fixée au printemps 2016 (mai/ juin).

- MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT RENFORCE ENTRE PÔLE EMPLOI ET LA BA : **Développer les processus d'échanges et les articulations entre les deux équipes**

La coopération renforcée avec la Bundesagentur für Arbeit est essentielle. Les équipes définiront conjointement leur mode de coopération, leurs processus d'échanges et leurs articulations, à l'occasion d'un workshop commun, qui leur permettra par ailleurs de faire connaissance. Plusieurs évènements partagés seront programmés en vue de réaliser des recrutements et des placements. Une démarche favorisant la convergence des formats et des procédés, notamment en matière d'équipement technologique (téléphone, vidéo, chat), sera engagée. A cet effet, des supports d'information communs pourront être élaborés. Enfin, la possibilité d'organiser des échanges de conseillers (stages, formations continues, etc.) sera examinée.

Cette expérience de coopération bilatérale, basée sur des échanges virtuels et des services reposant largement sur les technologies numériques, sera précieuse aux deux services publics de l'emploi pour approfondir leur stratégie numérique respective.

Bundesagentur für Arbeit

ACTION N° 6

Mise en place d'une « équipe virtuelle France » par l'Agence fédérale pour l'emploi (BA)

L'Agence fédérale pour l'emploi (*Bundesagentur für Arbeit,* BA) est l'acteur majeur du service public de l'emploi en Allemagne. Elle propose aux citoyens ainsi qu'aux entreprises des prestations complètes en liaison avec le marché du travail et de la formation professionnelle. Le marché du travail allemand offre aujourd'hui de nombreuses possibilités en matière d'emploi ou de formation professionnelle. Toutefois, pour les demandeurs d'emploi, une expérience professionnelle dans un pays voisin permet d'acquérir de nouvelles compétences.

- OBJECTIF DE L'ACTION : **Améliorer la mobilité des demandeurs d'emploi entre l'Allemagne et la France**

La BA prévoit la mise en place d'une « équipe virtuelle France » de 16 conseillers. Les services proposés par cette équipe seront :

- *Incoming* : le placement et l'accompagnement des Français souhaitant trouver un emploi ou une formation professionnelle en Allemagne ;
- *Outcoming* : le placement et l'accompagnement d'Allemands souhaitant partir vivre et travailler en France ;
- « Plateforme d'accueil virtuelle » : guichet unique en ligne permettant de répondre par appel téléphonique, E-mail, chat ou vidéo à toutes les demandes d'informations des personnes souhaitant venir en Allemagne ;

Les structures transfrontalières déjà existantes (Services de Placement Transfrontalier, partenariats transfrontaliers, etc.) sont maintenues et complèteront les actions de l'équipe virtuelle.

- MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION : **Alimenter les actions pour la mobilité à travers des repérages des opportunités d'emploi**

Pour améliorer la mobilité des demandeurs d'emploi entre l'Allemagne et la France, un certain nombre d'actions concerneront l'évaluation des **besoins régionaux** en emplois et en compétences, permettant d'identifier des **filières professionnelles prioritaires**. Des **partenariats régionaux**, s'appuyant par exemple sur des coopérations régionales ou des coopérations de branches professionnelles déjà existantes, pourront être mis en place.

- <u>MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT RENFORCE ENTRE LA BA et PÔLE EMPLOI</u> :
  Développer les processus d'échanges et les articulations entre les deux équipes

La coopération renforcée avec Pôle emploi est essentielle. Les équipes définiront conjointement leur mode de coopération, leurs processus d'échanges et leurs articulations, à l'occasion d'un workshop commun, qui leur permettra par ailleurs de faire connaissance. Plusieurs évènements partagés seront programmés en vue de réaliser des recrutements et des placements. Une démarche favorisant la convergence des formats et des procédés, notamment en matière d'équipement technologique (téléphone, vidéo, chat), sera engagée. A cet effet, des supports d'information communs pourront être élaborés. Enfin, la possibilité d'organiser des échanges de conseillers (stages, formation continue, etc.) sera examinée.

Cette expérience de coopération bilatérale, basée sur des échanges virtuels et des services reposant largement sur les technologies numériques, sera précieuse aux deux services publics de l'emploi pour approfondir leur stratégie numérique respective.

ACTION N° 7

Business France augmente le nombre de V.I.E en Allemagne

Business France est l'agence nationale au service de l'internationalisation de l'économie française. Elle promeut l'attractivité et l'image économique de la France, de ses entreprises et de ses territoires. Elle gère et développe le V.I.E (Volontariat International en Entreprise). Business France accompagne les entreprises françaises, du début jusqu'à l'aboutissement de leurs projets export, dans une démarche clairement orientée efficacité et résultats.

L'aboutissement naturel de ce processus export est le V.I.E, une solution RH adaptée dans un cadre contractuel sécurisant

Le V.I.E permet aux jeunes ressortissants de l'espace économique européen, âgés de 18 à 28 ans, de partir en mission professionnelle à l'étranger pour le compte d'une entreprise française, dans des conditions simples et avantageuses. Les missions d'une durée de 6 à 24 mois s'adaptent aux besoins des entreprises.

- OBJECTIF DE L'ACTION : **Porter le nombre de V.I.E en Allemagne à 1 100 fin 2017**

Avec 850 V.I.E en poste en janvier 2016 pour le compte de 248 entreprises, Business France a l'ambition d'atteindre en Allemagne le nombre de 1 100 V.I.E en poste fin 2017.

- MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION : **Promotion du programme V.I.E tant auprès des jeunes candidats potentiels que des filiales françaises en Allemagne**

a) **Promotion auprès des candidats :** en majorité des jeunes diplômés
   - Participation à des événements dédiés à la mobilité internationale ;
   - Partenariats institutionnels avec des offices, des écoles, des universités et des centres d'affaires pour démultiplier l'information et diffuser les opportunités de postes ;
   - Evénements promotionnels : Organisation du « Grand Prix V.I.E Allemagne 2016 » le 24 juin à l'ambassade de France à Berlin.

b) **Promotion auprès des entreprises** souhaitant développer leurs affaires outre-Rhin, notamment des PME et ETI, grâce à de jeunes talents
   - Mise en place d'actions de marketing direct renforcées ;
   - Présence accrue lors d'événements (salons professionnels, événements « *B to B* ») ;
   - Visibilité importante dans le cadre du Grand Prix V.I.E Allemagne 2016 ;
   - Travail en réseau avec la communauté d'affaires franco-allemande (CCFA, CCEF, centres d'affaires) ;
   - Promotion *online* : création d'un site Internet, médias sociaux.

ACTION N° 8

Lancement du nouveau programme de « Recrutement inversé » à destination des professionnels chevronnés par la Chambre de Commerce et d'Industrie Française en Allemagne (CCFA)

La CCFA, implantée à Sarrebruck, a pour mission d'apporter aux entreprises françaises un appui commercial pour le développement de leur présence sur le marché allemand. Elle fournir plusieurs services aux entreprises : aide à l'implantation à travers un appui logistique et technique, aide au recrutement et à la gestion de commerciaux, recherche de partenaires commerciaux avec des alliances stratégiques ou des rachat de sociétés et conseil interculturel franco-allemand. La CCFA effectue aussi de la prospection commerciale en France pour le compte de sociétés allemandes et organise des séminaires sur plusieurs thèmes (recrutement de personnel, implantation de sociétés, croissance externe et management interculturel, etc.).

- OBJECTIF DE L'ACTION : **Création d'un nouveau programme de « Recrutement inversé » à destination de professionnels chevronnés**

Pour motiver les employeurs allemands à recourir à des professionnels français, la CCFA leur adresse directement des CV, dans le cadre d'un nouveau concept nommé le « recrutement inversé », le terme inversé induisant le fait que c'est le candidat qui va vers l'entreprise et non l'inverse.

- MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION :

1) **Identification de CV** : en partenariat avec l'ensemble des écoles françaises à vocation technique, l'APEC, les organes de presse techniques.

2) **Recueil de CV** : gestion par un logiciel spécialisé – GestMax.

3) **Distribution de CV** :
   - En concertation avec les filières professionnelles allemandes, tant syndicales que associatives ;
   - Communication directe avec les entreprises cibles : dynamique « *push* » à destination des RH de ces entreprises.

4) **Information des entreprises en continu** : newsletter, campagne de masse par envoi de flyer spécifique réalisé à cet effet, actions téléphoniques.

Les cibles sont :
- **2 900 filiales** allemandes d'entreprises françaises ;
- **2 200 maisons mères** des filiales allemandes en France ;
- **10 000 premiers employeurs industriels allemands.**

ACTION N° 9

Encouragement de l'apprentissage transfrontalier par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Sud du Rhin Supérieur

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Sud du Rhin Supérieur (*IHK Südlicher Oberrhei*n), basée à Fribourg, représente les intérêts de plus de 60 000 entreprises le long du Rhin Supérieur, entre Neuchâtel sur le Rhin et Achern. A proximité directe avec la frontière, la coopération avec la France est courante et ancienne. Ainsi, le partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar, plus ancien que le Traité de l'Elysée, a eu un caractère pionnier.

- OBJECTIF DE L'ACTION : **Encourager, à travers différents projets, l'apprentissage transfrontalier entre de jeunes français et des entreprises allemandes**

Partant du constat d'un manque de main d'œuvre qualifiée du côté de la frontière allemande, et d'un chômage élevé des jeunes en France, l'IHK du Sud du Rhin Supérieur souhaite rapprocher les entreprises proposant des places en apprentissage et des jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une formation professionnelle. La Chambre de Commerce participe donc à des sessions d'information et d'orientation afin de convaincre les jeunes des opportunités que représentent les formations transfrontalières en apprentissage. En outre, l'IHK facilite les contacts entre les entreprises allemandes et les jeunes français.

- MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION :

1) **Salon régional Formation Emploi à Colmar**

L'IHK propose à ses entreprises membres d'être présentes lors de ce salon pour l'emploi et la formation. Aux côtés de l'Agence fédérale pour l'emploi, les entreprises allemandes disposent ainsi d'un carré entier où ils peuvent proposer leurs offres d'emploi ou d'apprentissage. Cela contribue à encourager le développement du marché transfrontalier de l'emploi et de l'apprentissage.

2) **Plateforme d'offres d'apprentissage franco-allemand** (www.ihk-azubi-apprenti.eu)

Les entreprises allemandes du Rhin Supérieur disposant de places d'apprentissage peuvent, gratuitement, publier leurs offres sur cette plateforme. Cette plateforme facilite ainsi les échanges et les prises de contacts directs entre les entreprises et les candidats potentiels.

3) **Mise en place de partenariats éducatifs**

Le projet consiste en la mise en place de partenariats éducatifs transfrontaliers entre des entreprises proposant une formation en apprentissage et des établissements d'enseignement. L'IHK serait alors l'intermédiaire entre ces deux parties pour la signature d'un accord, et les accompagnerait dans la mise du projet de coopération.

4) **Coopération avec l'association de Parents d'Elèves « *Eltern Alsace* »**

Les parents membres de l'association, qui ont généralement une affinité particulière avec l'Allemagne, deviennent des « ambassadeurs de la formation professionnelle en Allemagne ». Ils proposent non seulement des sessions d'information à destination des collèges ou lycées français, mais organisent aussi des stages. Ainsi, dès mars 2016, 15 jeunes élèves vont pour la première fois effectuer un stage dans des entreprises allemandes.

Bundesagentur für Arbeit

be Berlin
Senatsverwaltung für Arbeit, Integration und Frauen

connect!
Journée de l'emploi franco-allemand
Deutsch-französische Jobmesse

ACTION N° 10

Organisation d'un petit salon de l'emploi pour les Français à Berlin

Connecti est un salon du recrutement franco-allemand organisé depuis 2005 par le centre d'affaires franco-allemand VILLAFRANCE et Connexion-Emploi. Il se tient deux fois par an, en alternance en France et en Allemagne (cette année le 1er avril 2016 à Paris et 29/30 septembre à Cologne). Connecti accompagne ainsi des PME et groupes internationaux, provenant de divers secteurs d'activité, dans leur recherche d'employés bilingues. Le salon de recrutement s'adresse aussi bien aux jeunes diplômés à la recherche de leur premier emploi, qu'aux cadres et profils plus expérimentés à la recherche de nouvelles opportunités professionnelles dans le franco-allemand.

- OBJECTIF DE L'ACTION : **Organisation en 2016 d'un salon de recrutement Connecti à Berlin**

Suite à la publication de l'étude Minor sur la nouvelle immigration de travail française à Berlin, il apparaît que de nombreux Français hautement qualifiés cherchent un emploi à Berlin ou s'estiment surqualifiés pour l'emploi qu'ils occupent actuellement.

- MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION : **Partenariat entre VILLAFRANCE et l'agence fédérale pour l'emploi**

Le financement du salon devra être pris en charge par les entreprises participantes (budget global d'environ 15 à 20 000 €).

VILLAFRANCE s'engage à :

- communiquer sur cet événement et mobiliser les candidats ;
- organiser ces rencontres sur le plan logistique ;
- mobiliser les employeurs de son réseau.

La direction régionale de Berlin-Brandebourg de la BA s'engage à :

- mobiliser les employeurs de la région de Berlin-Brandebourg ;
- mettre à disposition un lieu pour la manifestation ;
- prévoir, si nécessaire, des interventions de conseillers professionnels du recrutement et de la recherche d'emploi lors du salon.

L'Ambassade de France en Allemagne s'engage à :

- contribuer à mobiliser des entreprises susceptibles d'être présentes à ce salon ;
- mobiliser, si nécessaire, un intervenant pour le salon.

CENTRE FRANÇAIS DE BERLIN

LES CONSEILLERS DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE
ALLEMAGNE

ACTION N° 11

Lancement de rencontres de partage d'expériences entre les CCEF et des jeunes français à Berlin

Choisis pour leur compétence et leur expérience à l'international, les « Conseillers du Commerce extérieur de la France » (CCEF) sont nommés pour trois ans par décret du Premier ministre sur proposition du Ministre chargé du Commerce extérieur. Depuis 115 ans, ils mettent bénévolement leur expérience au service de la présence économique française dans le monde en conseillant les pouvoirs publics ; en transmettant leur expertise aux entreprises, notamment les PME, qu'ils parrainent dans leur développement à l'international et en allant à la rencontre des jeunes qu'ils sensibilisent aux métiers de l'international, notamment à travers la promotion du V.I.E.

- OBJECTIF DE L'ACTION : **Organisation de rencontres mensuelles entre de jeunes français en recherche d'emploi habitant à Berlin et des entreprises**

L'objectif de ces rencontres est de fournir aux participants un aperçu des entreprises et du monde du travail en Allemagne. Les intervenants, des CCEF, pourront présenter leur propre expérience professionnelle et donner des conseils pour entrer sur ce marché du travail en Allemagne.

- MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION :

Ces séances auront lieu un lundi par mois au Centre français de Berlin à Wedding, de 18h15 à 19h45. **La première séance aura lieu le 29 février 2016**. Ces rencontres mensuelles rassembleraient autour d'une vingtaine de personnes, avec un objectif de parité homme-femme. Deux intervenants professionnels seraient présents, ainsi qu'une modératrice.

Le Centre français s'engage à : communiquer sur ces rencontres (site internet, réseaux sociaux et newsletter) ainsi que organiser ces rencontres sur le plan logistique (salle). **Les CCEF s'engagent à** : être des interlocuteurs potentiels lors de ces rencontres et communiquer auprès des entreprises sur ses rencontres avec des jeunes.
L'Ambassade de France en Allemagne s'engage à : communiquer sur ces rencontres à travers le Consulat et contribuer à contacter des entreprises susceptibles d'intervenir.

Deux entreprises soutiennent financièrement ce projet : Total et Roever Broenner Susat Mazars

MAZARS
Roever Broenner Susat Mazars

TOTAL
COMMITTED TO BETTER ENERGY

Bundesagentur für Arbeit

be Berlin
Senatsverwaltung für Arbeit, Integration und Frauen

CENTRE FRANÇAIS DE BERLIN

ACTION N° 12

Mise en place de prestations de coaching pour les Français à Berlin

Le Centre Français de Berlin contribue à l'esprit européen de l'amitié entre les peuples dans les domaines de la jeunesse, de la formation et de la culture. L'ancien centre culturel des Alliés Français est aujourd'hui une société à but non-lucratif avec le CEI (Centre d'Echanges Internationaux) et le SPI (Sozialpädagogisches Institut) comme sociétaires. Ses missions sont notamment :

- la promotion de la mobilité professionnelle et le soutien des jeunes pour partir à l'étranger ;
- la mise en place d'un centre culturel à vocation locale comme lieu de rencontres avec la mise à disposition des locaux pour des projets de la formation et de la jeunesse (avec un cinéma, restaurant, hôtel, etc.) ;
- les échanges de jeunes et de professionnels en partenariat avec l'OFAJ et le Sénat de Berlin.

Depuis 2001 le CFB a accompagné plus de 5000 jeunes, dont plus de 3000 jeunes Français individuellement.

La direction régionale de Berlin-Brandebourg est l'une des 10 directions régionales de l'Agence fédérale pour l'emploi (BA) en Allemagne. Dans cette direction, un département est consacré aux services de placement internationaux (Office central de placement spécialisé et international, ZAV) où travaillent des agents spécialisés dans la mobilité et le placement international des demandeurs d'emploi qualifiés.

- OBJECTIF DE L'ACTION : **Mise à disposition, par l'Agence fédérale pour l'emploi et le Land de Berlin, de prestations de coaching au Centre Français de Berlin**

Ces permanences sont assurées par des conseillers EURES, issus de la branche internationale ZAV de l'agence fédérale pour l'emploi, et des conseillers du Ministère du Travail, de l'Intégration et des Femmes du Land de Berlin. Ces conseilleurs proposeront aux Français en recherche d'emploi à Berlin des présentations de groupe sur les méthodes de recherche d'emploi, de recrutement ou de candidature en Allemagne. Selon les besoins, ils pourront aussi assurer des sessions personnalisées de coaching.

Ainsi, le Centre Français de Berlin a comme vocation de devenir le lieu de référence pour les Français en recherche de conseils sur le marché de l'emploi en Allemagne.

- MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION :

Les conseillers EURES, issus de la branche internationale ZAV de l'agence fédérale pour l'emploi, et les conseillers du Land de Berlin effectueront des permanences de plusieurs heures par mois au Centre Français. Selon les besoins exprimés par la communauté des Français de Berlin, ces permanences pourront être intensifiées et personnalisées.

CONTACTS

Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie de Paris
Anne-Marie WEIS
Email: amweis@francoallemand.com
Tel: + 33 (0)1 40 58 35 93

Business France
Theresa PROYER
Email: theresa.proyer@businessfrance.fr
Tel: +49 (0)211 300 41 420

Chambre de Commerce et d'Industrie Française en Allemagne (CCFA)
Gilles UNTEREINER, Directeur Général
Tel: +49 (0) 681.99.63.120 et +49 (0) 173 52 77 540
Email: g.untereiner@e-netmail.com
Web: www.ccfa.de & www.strategy-action.com

VILLAFRANCE
Email: info@connecti.de
Tel: +33 979 99 75 30 ou +49 221 139 75 370

Conseiller du Commerce extérieur de la France
Alain ESTIOT
Email: alain.estiot@me.com

Centre Français de Berlin
Email: mobil@centre-francais.de

Chambre de Commerce et d'Industrie du Sud du Rhin Supérieur
Email: info@freiburg.ihk.de
Tel: +49 (0) 761 3858 – 0

Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)
Florence BATONNIER-WOLLER, Contact presse
Email: batonnier@ofaj.org

Secrétariat Franco-Allemand pour les Echanges en Formation Professionnelle
Sylvie AHIER
Email: sylvie.ahier@dfs-sfa.org